



## *Ville de SAINT PAIR SUR MER*

Département de la Manche - Canton de Granville – Ville de Saint-Pair-Sur-Mer

ARRETE n° 2020/006877

Pose d'un échafaudage aux parcelles cadastrées AS 567 AS 565 AS 568

Domaine privé

Du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2020

Effectués par l'entreprise Sarl LEROUX  
Afin d'effectuer des travaux de mise en place d'un échafaudage

---

### **La Maire de Saint Pair sur Mer,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

**Vu** le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

**Vu** les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

**Vu** la demande d'autorisation faite le 26 juin 2020 par l'entreprise LEROUX Sarl 21 zone du Pavé à Marcey-Les-Grèves en vue de poser un échafaudage à la propriété AS 567, du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2020,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement des travaux de ravalement par la mise en place d'un échafaudage,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En raison de travaux pour la mise en place d'un échafaudage, il est nécessaire de poser un échafaudage, sur le domaine privé, au droit de la parcelle AS 565, du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2020 inclus.

**Article 3** : Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation de l'échafaudage seront mises en place par l'entreprise Leroux.

La pose d'un filet de protection est obligatoire, ainsi que son entretien, afin de sécuriser le passage des piétons.

**Article 4** : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbal, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- ➔ Monsieur le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- ➔ Monsieur le Chef de Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- ➔ Monsieur le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- ➔ Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- ➔ L'Entreprise Sarl Leroux [secretaire@leroux-construction.fr](mailto:secretaire@leroux-construction.fr)

Fait à Saint Pair sur Mer,  
le 02 juin 2020.

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

